



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mai 2015 à 20h30

**Présents :** M. BRUMENT Yves, M. DELISLE Yvon, Mme HARIVEL Martine, M. PERRIN Jack, M. CAPRION Jacky, M. LELONG Reynald, Mme CARMIGNAC Francine, Mme BRAULT Véronique, Mme RAFFUGEAU Martine, M. CHARPENTIER Xavier, Mme PIAT Marie-Agnès, Mme RAVASSAT Eunice, Mme DA SILVA Theresa, M. MARTIN Julien, M. FADAT Jean-Pierre M. SURIER Joël, Mme LHOMME Florence, Mme DUHAMEL Christelle, M. KERIGER Didier.

**Absents excusés :** Mme FAVRE-ROCHEX Nathalie (pouvoir à Jack PERRIN), M. VALLET Daniel (pouvoir à Xavier CHARPENTIER), M. RETTIG Jean-Paul (pouvoir à Yves BRUMENT), Mme LOPES-DUBURQUE Marie-France (pouvoir à Martine HARIVEL).

**Secrétaire de séance :** Véronique BRAULT

**Nombre de votants : 23**

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs et déclare la séance ouverte.


### 1) Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Madame LHOMME demande si le tableau des subventions aux associations peut être affiché avec le compte-rendu de la séance précédente. Monsieur le Maire précise qu'il sera joint au présent compte-rendu et affiché.

**Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.**

### 2) Informations du maire, des adjoints et des conseillers délégués

#### Informations du Maire, Yves BRUMENT :

 Réponses à quelques questions posées lors de la séance précédente :


- Bateaux à enlever : Les représentants de VNF ont informé Monsieur le Maire que la procédure concernant le bateau DAVID (en face de la passerelle) est en cours. Il faut que la mutation de propriété soit effective pour procéder ensuite à l'enlèvement du bateau. Concernant le bateau ARTISANAT situé sur le chemin de halage, le Préfet doit prendre un arrêté constatant l'abandon du bateau, un délai de deux mois est nécessaire pour que VNF devienne propriétaire. Sur le quai de la Croix Blanche, un jugement a été prononcé avec astreinte à l'encontre du RAMBLORAC, VNF poursuit les démarches.
- Plaintes concernant la présence (nuisances : bruit déchets non ramassés...) de jeunes adultes autour de la mairie. Monsieur le Maire a sollicité l'intervention de la Police Nationale, le Commandant MARIANI a sensibilisé ses équipes, des contrôles sont faits par le Commissariat et la Police municipale. Une action préventive est menée par le policier municipal. Depuis, cela semble se calmer. Pas de nouvelle plainte à ce jour.
- Stationnement : Le policier municipal est assermenté depuis le 7 avril et est pleinement opérationnel. D'ailleurs, depuis, Monsieur le Maire reçoit de nombreux administrés contestant la verbalisation. La procédure de contestation leur est rappelée car le Maire n'a pas le pouvoir d'annuler une verbalisation, les administrés doivent la contester auprès de l'Officier du Ministère Public (Commissariat de Fontainebleau). L'application du plan Vigipirate a été ajustée, certaines barrières ont été retirées autour de la mairie et dans la rue du Capitaine Ballot.
- Participation Citoyenne : les panneaux sont en cours de commande et Monsieur le Maire a demandé aux correspondants de quartier de prévoir au mois de juin des réunions publiques par quartier.





- Chenilles processionnaires : les informations ont été diffusées sur le site et les pièges ont été installés. Yvon DELISLE précise qu'il y a eu quelques soucis avec les pièges mais ils seront remis en état rapidement. Une information doit paraître dans le prochain SMI.
- Pas de nouvelle de l'ART pour le comptage rue Grande.
- Le compte-rendu des commissions est envoyé systématiquement à tous les membres du conseil municipal.
- Saint-Mammès en Fêtes : Jack PERRIN a rencontré le Président, il reste quelques factures à payer qui sont arrivées tard et les comptes devraient être clôturés prochainement.
- Les passages piétons dont le revêtement se décollait ont été signalés à l'entreprise.


#### SIA :


- La Préfecture a rendu son rapport de conformité des installations de traitement des eaux usées. La qualité de traitement est très bonne.
- La procédure de renouvellement de la Délégation de Services Publique est en cours, le nouveau contrat débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Renouvellement de la canalisation dans l'allée du Lido : les études préalables ont été faites, le cahier des charges pour les travaux est en cours de rédaction.


 CCMSL : le cabinet KPMG a été missionné pour la mise en place d'un schéma de mutualisation, une réunion de présentation a eu lieu avec les élus et les directeurs des collectivités. Le résultat de l'étude devra être présenté en septembre pour permettre d'élaborer le schéma de mutualisation.

 « Route des Impressionnistes » : le 12/06, Monsieur le Maire participera à une présentation du projet par l'Association « Eau et Lumière ».

 Collecte des déchets : La vitesse excessive des camions de collecte avait été signalée au SMICTOM. Le président du SMICTOM informe qu'un rappel et des contrôles sont faits auprès des équipes. Des GPS installés dans les camions permettront un contrôle régulier des vitesses.


 SMI : le numéro 63 du magazine municipal paraîtra début juin, il est en cours de rédaction.


 Site internet : Monsieur le Maire remercie Eunice RAVASSAT qui travaille actuellement à la traduction en Anglais du site internet (la partie tourisme dans un premier temps). Cette démarche en interne permet à la Commune d'économiser le coût d'une traduction.


 Dans le cadre des délégations accordées au Maire, Monsieur le Maire a signé la vente de 7 concessions dans le cimetière depuis le mois de janvier.





#### Informations du 1<sup>er</sup> adjoint, Yvon DELISLE :

 Travaux dans les bâtiments : La réfection de la dernière partie du préau de l'école Benoît Plassard est terminée.


 Chantier d'insertion : le chantier procède à l'isolation de la façade des vestiaires, les finitions se feront en régie municipale.




 Rucher familial : son aménagement est en cours.

 Rucher pédagogique : des visites sont prévues avec les écoles de Saint-Mammès en juin (maternelle et Henri Geoffroy)


 Réseaux de gaz : une réunion avec GRDF, le SDAP et les élus de Champagne et de Saint-Mammès a eu lieu concernant le remplacement de la canalisation de gaz traversant le pont. Ce remplacement sera fait non plus sous le trottoir mais en encorbellement sur un côté du pont. Les travaux sont prévus pour cet été.




 **Informations de la 2<sup>ème</sup> adjointe : Martine HARIVEL :**

-  Nettoyage de printemps : il y avait peu de participants (dont 8 enfants) mais 12 tonnes de déchets ont été collectées tout de même.
-  Réunion sensibilisation sur le vol à la fausse identité : le Capitaine Guillaume (Commissariat de Moret) est intervenu auprès de 30 participants.
-  Concours des Maisons fleuries : La Commune a inscrit la ville pour permettre aux mammésiens de participer au concours.

• **Informations du 3<sup>ème</sup> adjoint : Jack PERRIN :**

-  Jeux de Seine et Marne : la flamme passera à Saint-Mammès le 6 juin 2015 à 8h, elle arrive de Vernou, il y aura un relais dans Saint-Mammès puis la flamme traversera la Seine vers Champagne.
-  Le 13 juin 2015 : la coupe de France de Joutes (méthodes parisienne et alsacienne) aura lieu sur l'ancienne plage de Saint-Mammès.
-  Dans le cadre des Jeux de Seine et Marne, la Ligue de Judo organise une coupe senior toutes catégories à 14h à la salle sportive les Guettes, il y a environ 50 inscrits déjà.
-  Toujours dans le cadre des Jeux, le Club de vélo organise des randonnées avec le Club de Champagne qui auront lieu dans d'autres communes.
-  Enfin, 7 juin 2015 : une course relais est organisée à Treuzy Levelay, il s'agit d'un relais de 4 personnes sur 12 km, le parcours sera ensuite ouvert à tous.
-  20 et 21 juin 2015 de 15h à 24h : la fête de la musique sera célébrée par la présence de plusieurs groupes. L'association Festi'Val en Seine organise un événement avec 18 groupes sur 2 jours, 2 scènes. La mairie n'organise pas, elle n'est pas partenaire de cet événement mais mettra seulement à disposition du matériel comme pour toute autre association.
-  20 juin 2015, un train de bois de 72 m de long passera à Saint-Mammès où il fera une escale entre 15h et 16h. Jack PERRIN souhaite organiser une arrivée festive avec les mariniers et le club nautique. Cet événement est organisé par une association et VNF.

• **Informations de Reynald LELONG, Conseiller délégué :**

-  Une réunion de quartier sera organisée autour du 15 juin pour présenter le projet d'EHPAD en présence du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage. Une invitation sera envoyée aux riverains.

### **3) Lancement d'une consultation pour la fourniture de repas pour la cantine scolaire**

Monsieur le Maire informe :

La commission scolaire périscolaire s'est réunie le 13 mai dernier et a étudié les demandes d'inscription dans les différents services périscolaires.

Le nombre de places limité à l'ERPD pose problème depuis des années en raison du nombre de demandes.

La responsable des services scolaires périscolaires a étudié la possibilité d'une solution alternative pour accueillir le plus d'enfants possible à la demande de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire et les services ont également travaillé avec l'ERPD et son Directeur pour augmenter le nombre de places.

Pour aller au bout de l'étude, il faut maintenant connaître les coûts d'un repas livré en liaison froide.



Compte tenu de l'évolution du nombre de demandes, il est envisagé de recourir à un prestataire pour la fabrication et la livraison des repas, si l'ERPD ne peut pas augmenter le nombre de places pour les demi-pensionnaires.

Il convient de lancer une consultation pour la fabrication et la livraison de repas en liaison froide dans les conditions suivantes :

- Nombre de repas par jour : 166 (à ajuster si besoin)
- Fréquence de la prestation : 4 repas par semaine pendant 36 semaines (période scolaire sans les mercredis)
- Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois
- Procédure : MAPA
- Montant estimé du marché : 60 000 € HT par an

Une réunion a eu lieu ce matin même avec les responsables de l'ERPD (Directeur, gestionnaire et responsable restauration) au cours de laquelle ils ont annoncé qu'ils pouvaient accueillir 155 rationnaires demi-pensionnaires (soit 15 places de plus). Cependant, le prix du repas passerait de 3,48 € aujourd'hui à 4€ à la rentrée de septembre. La région mettant en place une tarification sociale, les demi-pensionnaires sont considérés comme extérieurs et devront s'acquitter du tarif extérieur. Cette augmentation de 15% du prix du repas s'ajoute à la mise à disposition d'un agent supplémentaire et une augmentation de la participation de la commune à la maintenance (réglée par convention au prorata du nombre de demi-pensionnaires). Tout cela génère une augmentation de 0,84 € par repas au total (estimation).

Si le Conseil municipal autorise la Maire à lancer une consultation, la commune pourra prendre en compte l'ensemble des éléments dans son étude.

Monsieur le Maire souhaite réunir la commission périscolaire pour présenter les offres.

Il informe le conseil municipal qu'il a demandé au Directeur de l'ERPD quelles seraient les conséquences pour son établissement d'un départ des demi-pensionnaires. Monsieur le Directeur a dit qu'il n'y avait pas de risque mais Monsieur le Maire reste prudent car il a également confirmé qu'à Conflans Sainte Honorine, un établissement disposait de 250 places (établissement rénové récemment) pour 140 enfants accueillis à ce jour. Si l'ERPD venait à fermer, ce sont 45 élèves en moins dans les écoles, quelles sont les conséquences sur les classes ?

Monsieur le Maire prendra contact avec Pascal MAROTTE, conseiller régional et membre du CA de l'ERPD et Roselyne SARKISSIAN, Conseillère régionale.

Didier KERIGER demande si l'ERPD peut également répondre à la fourniture des repas ? Monsieur le Maire explique qu'ils ne l'ont pas proposé et qu'ils ne sont pas fournisseurs de repas pour l'extérieur, ce n'est pas leur métier.

Xavier CHARPENTIER demande si les services vétérinaires ont évalué l'ensemble des travaux à faire, de la mise aux normes des locaux de la MLC.

Monsieur le Maire répond que la responsable des services périscolaires a travaillé sur l'aspect réglementaire, hygiène, sécurité, organisation. Qu'elle a également travaillé avec le responsable des services techniques sur les travaux à prévoir, il faut compter environ 12 000 € de matériels et des travaux à réaliser en régie.

Jack PERRIN regrette qu'on ne parvienne pas à un accord alors que l'ERPD dispose des équipements suffisants pour accueillir les demi-pensionnaires. A l'heure de la mutualisation, on va utiliser une salle des fêtes qu'on ne pourra plus utiliser pour autre chose. Les enfants pourraient avoir des repas confectionnés sur place et si l'ERPD ferme on risque de se retrouver avec un bâtiment vide. Il regrette qu'on ne parvienne pas à s'entendre alors qu'on dispose de tous les moyens pour mettre en place une solution pérenne.



Monsieur le Maire précise que la MLC ne serait pas une solution définitive. La réunion qui a eu lieu avec le Directeur de l'ERPD et les responsables a été particulièrement constructive, sachant qu'il y a bien déjà 200 enfants accueillis car il faut compter les 45 internes. Il y a une réelle volonté de trouver des solutions. Mais les 155 places ne répondent pas à toutes les inscriptions déposées.

Aujourd'hui il y a 4 salles de réfectoire, il y a des salles d'activité mais si elles étaient utilisées comme réfectoire, cela modifierait le fonctionnement de l'ERPD.

Les demandes de places en cantine vont certainement augmenter et si les décrets de la loi sur l'accueil des élèves de primaire en restauration scolaire paraissent il faudra accueillir tous les élèves.

La seule certitude aujourd'hui c'est que si les demi-pensionnaires restent à l'ERPD, le prix du repas va augmenter. Il faut savoir qui paiera cette augmentation qui représente environ 20 000 € par an. Les représentants des Parents d'Elèves ont demandé à fixer le prix du repas sur une année scolaire et non plus une année civile. Cette demande sera étudiée avec bienveillance par la Commission, à la demande de Monsieur le Maire.

Christelle DUHAMEL demande s'il y aura une présentation en conseil municipal avant que le choix soit fait. Il y aura une présentation en CAO et en commission périscolaire mais elle ne souhaite pas que le Maire décide seul.

Monsieur le Maire précise que dans ce cas, il est inutile de réunir la CAO et la commission périscolaire et que les débats se tiendront en conseil municipal uniquement.

**Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés (2 abstentions Xavier CHARPENTIER et Daniel VALLET), Monsieur le Maire :**

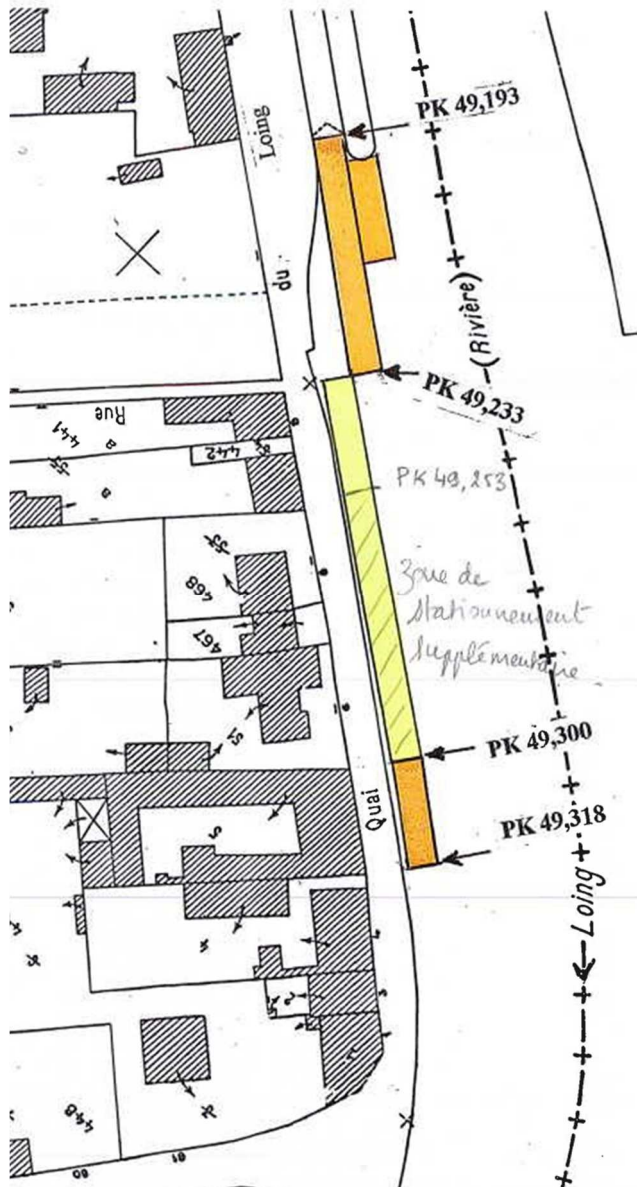
- **à lancer une consultation pour la fabrication et la livraison de repas pour la cantine scolaire pour la rentrée 2015**

#### **4) Modification du plan de stationnement des bateaux Quai du Loing**

Monsieur le Maire informe :

Dans le cadre de la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) confié à Voies Navigables de France, Monsieur le chef de subdivision de Montargis sollicite l'accord de la Commune pour la modification des zones réservées au stationnement permanent des bateaux, conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Monsieur le Maire commente le plan projeté. Le bateau EDEN stationne aujourd'hui sur un emplacement qui n'est pas idéal. La proposition de modification des zones de stationnement a pour objectif de permettre le stationnement de ce bateau entre le PK 49,253 et PK 49,300. Cela permet de tenir compte de la position exacte du JONOR et de lui garantir une bonne visibilité depuis le quai. Pour embarquer et débarquer ses passagers, l'EDEN pourra utiliser le môle comme le fait le Renoir.



Monsieur le Maire propose donc d'étendre la zone de stationnement en créant un stationnement autorisé du PK 49,253 au PK 49,300.

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à modifier la zone de stationnement de longue durée des bateaux comme indiqué sur le plan ci-joint (PK 49,253 au PK 49,300).**

#### **5) Taxe d'aménagement : conditions d'exonération**

Monsieur le Maire informe :

En application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.




La commission urbanisme s'est réunie le mercredi 20 mai 2015 et propose au conseil municipal d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable d'une surface inférieure à 20 m<sup>2</sup>. Ceux dont la surface serait entre 20 et 40 m<sup>2</sup> resteraient assujettis.

Jacky CAPRION précise qu'il ne s'agit que de la part communale et qu'en dessous de 5 m<sup>2</sup> les abris de jardin sont totalement exonérés.



**Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m<sup>2</sup>.**

## 6) Questions diverses


Jean-Pierre FADAT :

-  La Seine a récemment débordé, le quai n'a pas encore été nettoyé, qui en a la charge ?  
Martine HARIVEL répond que c'est à la charge de la Commune. Monsieur le Maire précise que la question porte certainement sur le quai bas. Ce quai avait été nettoyé juste avant l'épisode de montée des eaux. Le nettoyage est donc de nouveau prévu mais il ne lui est pas possible de préciser le délai puisque ce nettoyage doit s'insérer de manière imprévue dans le travail déjà planifié.

Christelle DUHAMEL :

-  Qu'en est-il de la subvention du Club de Foot ? Monsieur le Maire répond qu'un courrier a été adressé au Président pour lui signifier qu'il n'y aura pas de versement de subvention compte tenu du dépassement du délai accordé. La délibération était claire, elle a été appliquée. Même si Jack PERRIN est particulièrement ennuyé pour le Club, la décision prise a été appliquée.
-  Est-il possible de recevoir 48h avant les projets de délibérations ? Monsieur le Maire répond que c'est habituellement le cas, cette fois-ci il y a eu un retard mais nous veillerons à les envoyer plus tôt comme d'habitude.

Joël SURIER :

-  « Il y a beaucoup d'informations qui circulent concernant la passerelle, le budget du syndicat des maisons du bornage n'a pas été voté, les maires sont convoqués le 19 juin par Madame la Sous-préfète, tout cela est bien opaque et il serait nécessaire de clarifier. Les travaux vont-ils se terminer ? » Lors du dernier conseil municipal Joël SURIER avait demandé quel était l'intérêt à rester dans ce syndicat, Monsieur le Maire avait répondu que le ticket de sortie était très cher. « Mais alors si 6 communes veulent sortir du syndicat, cela va nous coûter cher ». Il trouve tout cela bien opaque et il a demandé à la secrétaire de recevoir le dernier compte-rendu de séance qu'il n'a pas obtenu, il sent que ce n'est pas clair et il faudrait clarifier tout cela.  
Monsieur le Maire explique d'abord la procédure en cours. Le syndicat est composé de 9 communes, 6 d'entre elles n'ont pas voté le budget proposé. Ce n'est pas 6 communes qui ont déclaré vouloir sortir mais 3 communes qui ont envoyé une délibération à la sous-préfecture pour demander leur retrait du syndicat. Il est important d'être précis sur les chiffres. Il explique ensuite la raison du rejet du budget par ces 6 communes : elles s'opposaient à l'inscription en section d'investissement du projet de construction de la Maison du Chasselas à Thomery. Le budget aurait été voté sans cet investissement. Comme il se dit tout et n'importe quoi au sujet de ce syndicat, c'est une très bonne occasion que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) s'empare du budget pour proposer une solution au Préfet qui le rendra exécutoire. Concernant la sortie des communes du syndicat, pour celles qui sortent uniquement, le ticket de sortie comprendra l'ensemble des encours de la dette et reprendra également certains travaux réalisés par le syndicat dans des bâtiments qui seraient repris par les communes concernées (ex : le Moulin Provencher à Moret).  
A partir du moment où la CRC est saisie, elle dispose d'un mois pour proposer un budget au Préfet. La passerelle fait l'objet d'un marché passé préalablement, il y a donc un engagement juridique qui sera honoré et les travaux seront donc terminés, les subventions perçues.  
Quand le budget sera rendu exécutoire, les mandatements pourront continuer, le syndicat perd juste dans cette histoire 2 mois et demi.





Madame la Sous-préfète réunit prochainement les 9 maires avec le Trésorier, elle souhaite rappeler aux communes les conséquences d'une sortie.



Concernant les travaux de la passerelle, il reste peu de choses à faire dont une partie a demandé 8 semaines de préparation hors site.

Comme vous le savez, tant que le budget n'est pas exécutoire, il est possible de mandater à hauteur du quart des crédits ouverts l'année précédente, si ce niveau est atteint, il faut attendre que le budget soit rendu exécutoire.



Concernant l'opacité, Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président du SIMB et qu'il est facile de s'adresser directement à lui, qu'il n'a pas été sollicité par qui que soit pour des rendez-vous ou des entretiens, qu'il n'a pas entendu parler d'une demande de Monsieur SURIER concernant le compte-rendu. Les séances de comité syndical du SIMB, comme celles des autres syndicats, sont publiques. Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais rien caché, que tout le monde a le droit de venir. « Quand on veut faire le « buzz » on utilise ces faux arguments. Il n'y a pas d'opacité, quand on trouve cela opaque, on peut venir en conseil, les séances sont publiques. »

Le siège est en mairie de Veneux, il est facile de se renseigner. Le compte rendu sera affiché en mairie de Saint-Mammès ainsi que les convocations, comme dans toutes les communes adhérentes.

Florence LHOMME :

-  Stationnement signalisation : les peintures sur les passages piétons ou places de stationnement ont été refaites dans certaines rues, mais pour les autres, quel est le plan de réfection ? Monsieur le Maire explique que tout cela est fait en régie, il y a donc une planification mais qu'il n'est pas en mesure de donner ici, la réponse sera apportée au prochain conseil. Les travaux débutent chaque année à cette époque.
-  Avez-vous une visibilité sur le recrutement pour le poste de responsable des services techniques ? Oui, le recrutement est en cours et les choses se précisent.

Didier KERIGER :

-  Est-il possible de faire circuler les vélos dans la rue la Fontaine en sens inverse comme dans la rue Gambetta ? Yvon DELISLE répond qu'en effet cet aménagement de circulation est possible, il faut le prévoir.
-  Cambriolages : avez-vous pris des mesures suite à la recrudescence de cambriolages ? Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la convention encadrant le dispositif « Voisins vigilants », la mairie avait le retour d'informations de la part de la Police nationale. Le policier municipal est mobilisé pour effectuer des tournées de jour car il y a aussi beaucoup de cambriolages de jour. Normalement, la commune n'est pas là pour se substituer à la police nationale mais la présence du policier municipal est importante. Il y a eu de nombreux cambriolages dans la nuit du 1<sup>er</sup> mai au 2 mai, sur plusieurs communes au même moment. La police nationale enquête..

Monsieur le Maire passe la parole à la salle

Aucune question n'est posée.

Fin de la séance à 22h30.